



SOCIÉTÉ - AFRIQUE DU NORD - MAROC - PAYS-BAS - ASSOCIATION - POLITIQUE - RELIGION - SANTÉ - PRÉVENTION - MOEURS - DROITS DE L'HOMME

Maroc : un navire pour avorter

Un navire pour l'IVG bientôt en route vers le royaume

MARDI 2 OCTOBRE 2012 / PAR ENOCH EL FASSI

 PARTAGER 2 Tweet 9 J'aime 14



Un navire médicalisé vogue en direction du Maroc. Les femmes désirant mettre un terme à leur grossesse pourront se rendre sur ce bateau de l'ONG néerlandaise Women On Waves. La nouvelle suscite d'ores et déjà la polémique dans un pays conservateur où l'avortement est interdit.

Avorter. Cet acte est considéré comme un crime dans certains pays du globe et les règles qui le régissent diffèrent d'un pays à l'autre.

Au Maroc comme à Malte, la pratique de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est totalement interdite. Mais à l'initiative du Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles (MALI), un navire médicalisé mettra prochainement le cap vers le large des côtes marocaines. Les femmes qui le souhaiteront pourront mettre un terme gratuitement à leur grossesse à bord du bateau. L'idée vient de la Néerlandaise Rebecca Gomperts, la fondatrice de Women On Waves (Femmes sur les vagues, ndlr). Elle assure « être en mesure de fournir aux femmes des avortements médicaux légaux en vertu du droit néerlandais, en naviguant dans les eaux internationales ». Le gouvernement marocain ne pourra donc pas, à priori, intervenir dans les eaux internationales. Le fera-t-il autrement ?

Pour l'heure, aucune date ni aucune durée de temps n'ont été communiquées mais l'ONG espère jeter l'ancre durant une semaine au moins. Le MALI doit annoncer les détails lors d'une conférence de presse prévue ce mercredi. Le défi s'annonce compliqué dans un pays où l'avortement reste non seulement un sujet tabou mais aussi un crime puni par la loi. L'article 449 du Code pénal punit de 1 à 5 ans de prison et d'une amende de 200 (18 €) à 500 dirhams (45 €) toute personne ayant provoqué, ou tenté de provoquer, un avortement avec ou sans l'accord de l'intéressée. La peine est portée à 20 ans de réclusion en cas de décès et est doublée si l'avorteur est récidiviste. Quand à celles qui avorteraient elles-mêmes, l'article 454 les punit de 6 mois à 2 ans de prison. Enfin, l'article 455 punit de 2 mois à 2 ans les complices d'un avortement, notamment les intermédiaires ou les vendeurs de produits abortifs. Les seules exceptions tolérées par la loi sont l'avortement spontané ou celui opéré lorsque la vie de la mère est en danger.

Avortements clandestins

Le tabou de l'avortement provoque la mort de centaines de Marocaines chaque année en raison de sa pratique clandestine. De plus, les conditions d'hygiène dans lesquelles elles sont opérées ne sont pas garanties pour celles qui n'ont pas d'énormes moyens financiers. Au Maroc, elles sont entre 600 et 800 femmes, selon les estimations, à avorter chaque jour et dans la clandestinité et près de 78 d'entre elles meurent chaque année. L'Association marocaine de lutte contre l'avortement clandestin demande qu'il soit autorisé en cas de viol, inceste et malformation grave du fœtus.

Le risque de provoquer ? Women On Waves n'en a que faire. Les vies de ces femmes passent avant tout. Des opérations similaires ont déjà été lancées au large de l'Irlande, où là aussi l'IVG est totalement interdit sauf en cas de danger pour la mère, de la Pologne, du Portugal et de l'Espagne. Et à chaque fois, une vague de protestations en guise d'accueil. Au royaume chérifien, l'arrivée d'un tel navire risque de provoquer la colère des conservateurs au sein du gouvernement mais aussi de la population. Quelle attitude ces derniers adopteront-ils ?

LIRE AUSSI

Afrik.com sur Facebook
12820 fans J'aime

Afrik.com sur Twitter
6350 abonnés Suivre

EN BREF

- 02/10 Le Belgo-Marocain Ali Aarrass condamné à 12 ans de prison
- 02/10 Ouganda : le chef de l'opposition arrêté
- 02/10 Guinée : célébration du 54e anniversaire de l'indépendance
- 01/10 Libye : un agent français a tué Kadhafi ?
- 01/10 Afrique du Sud : une enquête diligentée sur le massacre de Marikana
- 29/09 Inondations au Bénin : l'UEMOA verse 557 000 dollars aux sinistrés
- 29/09 Ghana : le porte-parole de Laurant Gbagbo arrêté
- 28/09 Cameroun : un train percute un véhicule de transport public
- 28/09 Côte d'Ivoire : le tourisme au centre de la Journée mondiale du tourisme
- 28/09 Un programme pour l'autonomie des femmes

+ DE BRÈVES



LIENS UTILES

- Lavieeco.com
- L'Opinion
- Le Matin

SOCIÉTÉ

Lire aussi :

- ▶ [L'Algérie est le meilleur ami du Maroc... sur Facebook !](#)
- ▶ [Scandale au Maroc : un hôtelier français jugé pour pédophilie](#)
- ▶ [Maroc : six millions de femmes victimes de violence](#)

MAROC

- [Maroc : l'inévitable remaniement ministériel du gouvernement Benkirane ?](#)
- [Pédophilie à Marrakech : Mandarin Oriental répond au journal Le Monde](#)
- [Matoub Lounès donne le ton au festival international du film Amazigh](#)
- [Tous les articles Maroc](#)

- [Diam's, le retour apaisé](#)
- [Présidentielle américaine : le débat du KO ou du match nul](#)
- [Algérie : les rappelés du service national investissent la rue](#)
- [Tous les articles Société](#)

RECHERCHE

 

NEWSLETTER

 

Rejoignez nos **250 000** membres

✓ **Trouvez un emploi en Afrique**

✓ **Faites des affaires en Afrique**

 **100% gratuit**

IMAGE DU JOUR